

- Commune de CONTHIL -

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize novembre à dix-huit heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 07 novembre 2023 Date d'affichage des délibérations : 14 novembre 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 1

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) :

Absent(s) excuse(s) : Massimo PICCIOTTI

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Valérie SEMMELBECK.

Madame Mélanie DE BIN est désignée secrétaire de séance.

Mr END Jérôme, président de la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) nous a fait l'honneur d'être présent durant ce conseil municipal.

Mot d'accueil de Mme la première adjointe :

« Mr le Président de la CCS, Bienvenue à Conthil, nous sommes très contents de vous accueillir.

Comme vous le savez nous sortons d'une situation traumatisante dont nous avons tous sous-estimé l'ampleur des difficultés administratives, voire la gravité des tensions de pilotage. On était « dans le mur ».

Un an après, on commence à voir le bout du tunnel grâce à une équipe municipale soudée, ainsi qu'à tous les nombreux bénévoles qui s'investissent et contribuent largement à la remise en conformité et au développement de nos projets.

Merci à notre Maire, qui œuvre depuis un an sans compter ses heures de travail.

Merci à Mélanie, notre secrétaire de mairie qui forme avec notre maire un binôme fonctionnel et méthodique fondé sur une éthique solide.

Monsieur le Maire ne manqueras pas de vous remercier ainsi que la CCS à l'issue de votre intervention.

Un nouveau pilotage s'est institué en confiance avec notre maire sur la base de « la charte des élus » comme pierre angulaire.

Merci Mr END »

Mr END présente la CCS et engage un débat amical et éclairé avec le conseil sur les perspectives et les enjeux des prochaines années.

À la suite de l'intervention de Mr END, Mr ROMAIN a rappelé que la démission du maire précédent accompagné du secrétaire de mairie, avait entraîné la nécessité impérieuse de remettre à flot la gestion administrative de la commune. Ce travail n'a pu se faire sans aide extérieure. Mr ROMAIN a souligné la qualité et l'importance du travail des vice-présidents de la CCS, notamment Mr Gilbert VOINOT pour les questions budgétaires et d'analyse financière, ainsi que l'ensemble des chefs de service et leurs agents. Leur engagement nous a permis de mieux définir nos urgences, de respecter nos échéances, d'analyser les difficultés et de pouvoir reconstituer les éléments de dossiers manquants ou obsolètes...

Ce soutien sans équivoque permet progressivement la remise à l'équerre de la commune.

Mr ROMAIN a assuré à Mr END que la commune apporte et apportera la contribution interactive qui s'impose avec la CCS.

Par la voix du maire, la commune a remercié ces acteurs déterminants :

« Conthil honore l'ensemble des acteurs de la CCS qui ont contribué à ce que la commune soit remise à flot et rend hommage ici et aujourd'hui à son président Mr Jérôme END. Son dynamisme, sa capacité de manager et la force de son engagement au service de notre territoire nous aide dans les défis que nous relevons collectivement pour porter haut les valeurs de la république ».

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2023 ;
- 2- Décision modificative du budget principal n°3 ;
- 3- Présentation du plan de financement pour l'achat d'illuminations de Noël ;
- 4- Poursuite du projet TDF ;
- 5- Programme d'action en forêt communale 2024, devis d'entretien et d'exploitation 2024 par l'ONF ;
- 6- Zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- 7- Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures et trente-cinq minutes.

- - - Délibérations - - -

1°) Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 20 octobre 2023.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 20 octobre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 20 octobre 2023.

Résultat du vote : unanimité

2°) Décision modificative du budget principal n°3.***Délibération n° 151DCM202364 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Le Maire expose au conseil qu'une décision modificative du budget principal au niveau de la section de fonctionnement doit être prise. Il convient d'approvisionner le compte 65 : Autres charges de gestion courante, article 6531 : indemnités à hauteur de 10 000 € qui correspond à des dépenses de fonctionnement. En parallèle, il propose d'augmenter le chapitre 70 Produits services, domaine et ventes diverses, article 7022 : coupe de bois de 10 000 € également ce qui permet de garder un équilibre budgétaire parfait et de mettre les recettes budgétées issues des coupes de bois plus en conformité avec la réalité de recettes réalisées qui sont très supérieures à la prévision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 du budget principal (15100) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Articles	Libellés	Montants en plus	Montants en moins
C/ 65	Indemnités (Article 6531)	+10 000 €	
C/ 70	Coupes de bois (Article 7022)	+ 10 000 €	

Résultat du vote : unanimité

3°) Présentation du plan de financement pour l'achat d'illuminations de Noël.***Délibération n° 151DCM202365 Codification : 7.5 Subventions***

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour l'achat d'illuminations de Noël aux conseillers municipaux. Il indique avoir déposé une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Saulnois : Fonds de concours.

Il rappelle le devis de la société DISTRI-FETES dont le montant global est estimé à **3 368 € HT** soit **4 041,60 € TTC**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter le projet d'achat d'illuminations de Noël ;
- **DECIDE** de réaliser ce projet en 2023 ;

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Libellés des DEPENSES	Montants	Libellés des RECETTES	Montants
Montant HT des achats	3 368€ HT	Fond de concours (CCS) (Subvention sollicitée)	1684 € HT
		Fonds propres de la commune	1684 € HT
TVA 20%	673,60€		
TOTAL TTC	4 041,60€ TTC	TOTAL HT	3 368€ HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote : **Unanimité.**

4°) Poursuite du projet TDF.

Mr le maire indique que des négociations sont en cours avec un responsable au niveau départemental de l'ONF, Mr LARCHER.

Le maire va rencontrer prochainement la DDT de SARREBOURG pour s'assurer la bonne compréhension et l'intérêt du projet.

5°) Programme d'action en forêt communale 2024, devis d'entretien et d'exploitation 2024 par l'ONF.

Délibération n° 151DCM202366

Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'ONF lui a transmis le programme d'action pour 2024 qui prévoit les travaux sylvicoles suivants :

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée sur les parcelles 5a, 5b, 6u sur 22,81 km ;
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles sur les parcelles 5a, 5b, 6u ;
- le tout pour un montant total estimé de 10 020,00 € HT.

Il présente également deux devis correspondant aux travaux d'entretiens pour un montant de 1 208,00 € HT et des travaux d'exploitation pour un montant de 2854,50 € HT, qui seront réalisés sur l'exercice 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** ce programme d'action pour l'année 2024.
- **D'ACCEPTER** les deux devis ;
- **AUTORISE** le maire à signer ces documents.

- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024

Résultat du vote : unanimité

6°) Zones d'accélération des énergies renouvelables.

Après en avoir débattu, il est convenu de prendre le temps pour l'élaboration des ZAEr.

10°) Divers

- **Décès de Mme DECKER** : un hommage est rendu à Mme DECKER, décédée à l'âge de 76 ans, qui repose dans une caverne au jardin du souvenir de Conthil.
- **Naissances au cours de l'année 2023** : le Maire annonce 3 naissances, le petit Adriel MARTIN, Sacha FAIVRE et Eloïse PICCIOTTI, et l'arrivée d'une petite fille, Léana, dans la famille SCHREINER, l'une des familles d'assistants maternels de Conthil.
- **Nécropole militaire Nationale de 14-18**: suite à une demande de la commune et en négociation avec l'Office National des Anciens Combattants, un brise-vue a été installé à l'arrière de la nécropole et entièrement financé par l'ONAC. Le Maire souhaite donner à cette nécropole et au « fait d'armes de la maison de la dernière cartouche » du 20 août 1914 une dimension mémorielle digne de ce sacrifice.
- **Abribus devant la mairie** : suite à un sinistre récent (financement assurantiel), l'abribus a été réparé, permettant de remettre en état une autre partie dégradée depuis plusieurs années : les enfants et leurs parents seront maintenant mieux abrités.
- **Participation au programme d'état : Candidature « Village d'Avenir »**. La commune a proposé sa candidature mais ne donnera pas suite car ce qui est attendu dans ce type de projet est de présenter une candidature groupée avec d'autres communes voisines, mais pour le moment aucun partenaire se profile.
- **Coupe de bois** : une coupe va avoir lieu dans notre forêt communale située à Château-Voué. Les têtes pourront être façonnées en bois de chauffage, à 12 € le stère. L'information sera déposée sur Panneau Pocket, les personnes intéressées sont priées de contacter la mairie ou bien l'agent ONF : Mr Gilles CHESNEAU.
- **Replantation Syndicat Mixte de la Seille** : cette replantation fait suite à notre négociation en décembre 2022 pour obtenir un financement à 100%. Le Syndicat mixte de la Seille va replanter les arbres et les plantes répitiles qui n'ont pas pris en 2023, sur 2,5 kms le long de nos cours d'eau, principalement le bassin de la Petite Seille.
- **Chasse** : suite aux inquiétudes de certains concitoyens concernant deux battues qui ont eu lieu au Griesberg, le maire se charge de revoir les instances concernées. Sachant que la déclaration des battues avait été faite à la commune de Conthil et affichée sur le tableau depuis avril. Le maire reverra néanmoins les acteurs concernés et rapportera au prochain conseil les réponses attendues.
- **Campanile de l'église** : les travaux ont été réalisés et les versements des trois subventions sont en cours, représentant 70% du total des dépenses (État, CCS et Conseil de Fabrique). Les dégradations cumulées ces 4 dernières années ont justifié cette intervention dans l'urgence. Les travaux ont évité la survenue de problèmes majeurs, notamment en remplaçant les sangles attachant les cloches, deux battants de cloche et une carte électronique.

- **Ancienne gare** : la gare, mise en vente récemment, vient de trouver preneur en la personne de Mr Théo REYDEL dont l'offre d'achat a été retenue par les Domaines. Il a pour projet de réhabiliter l'ancienne gare. Toutefois la question du bungalow installé à proximité immédiate, devant le terrain de foot se pose de fait. Aussi le maire a rencontré Mr REYDEL et attend la signature définitive pour entrer en négociation sur différentes questions.

- **Fêtes de fin d'année** :

Association Conthil Loisirs, Halloween :

Valérie SEMMELBECK, présidente de l'association Conthil Loisirs a distribué des flyers aux enfants du regroupement scolaire et annoncé la manifestation sur les réseaux. Cette manifestation organisée à l'intention de tous pour la fête d'Halloween a été financée par Conthil Loisirs et réalisée au sein de l'ancienne école. Elle a connu un beau succès.

Commune de Conthil, Saint Nicolas : En tant que 1^{ère} adjointe, Valérie SEMMELBECK prévient du passage de St Nicolas dans les familles ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans, avec une distribution de présent (chocolats, bonbons, jouets ...).

Commune de Conthil, Noël : Valérie SEMMELBECK ajoute que les colis des anciens seront renouvelés cette année, un panier garni sera distribué aux personnes de 65 ans et plus.

Pour fêter cette année écoulée, le conseil municipal a prévu de se réunir autour du Beaujolais nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt et une heures.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures :

Le Maire :

Olivier ROMAIN



La secrétaire de séance :

Mélanie DE BIN



LISTE DES DELIBERATIONS	
151DCM202364	Décision modificative du budget principal n°3
151DCM202365	Présentation du plan de financement pour l'achat d'illuminations de Noël
151DCM202366	Programme d'action en forêt communale 2024, devis d'entretien et d'exploitation 2024 par l'ONF